

Luxembourg, le 02/06/2021

#### LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil;

Vu l'autorisation du 03/03/2020, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «Lignum Woodworm Killer PF»; N° d'autorisation: 14/20/L-M00-000, titulaire d'autorisation: WoodchemEQ Ltd, Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork, Irlande.

Vu la demande présentée le 18/05/2021 par WoodchemEQ Ltd , Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork, Irlande, enregistrée sous le numéro de procédure BC-VN066485-09, en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° 14/20/L-M00-000 pour le produit biocide dénommé «Lignum Woodworm Killer PF» ;

#### Arrête:

**Art. 1**er – Conformément au dossier soumis à l'appui de la demande, l'autorisation N° 14/20/L-M00-000 (R4BP asset LU-0021782-0000) du produit biocide «Lignum Woodworm Killer PF» est modifiée comme suit :

Ajout de noms commerciaux:

- SPC 1. Embalan Insect Killer RTU

- SPC 2: Embalan Insect Killer

Ce dossier fait partie intégrante de la présente autorisation.

**Art. 2** – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente.

**Art.** 3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

L'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012<sup>1</sup>. Les langues officielles éligibles sont les langues allemandes ou françaises.

L'étiquetage ou l'emballage doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe de la présente autorisation qui en fait partie intégrante.

Le résumé des caractéristiques du produit biocide (RCP) annexé remplace le résumé des caractéristiques du produit annexé à la susdite autorisation de mise sur le marché du 03/03/2020, respectivement la version modifiée actuellement en vigueur de ce RCP.

**Art. 4** – Les produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché six mois après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite douze mois après la date de la présente.

Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

**Art.5** – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons<sup>2</sup> préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

**Art.6** – L'autorisation pourra être retirée en cas du non-respect des dispositions de la présente autorisation.

#### Informations:

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008<sup>2</sup> s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) n° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

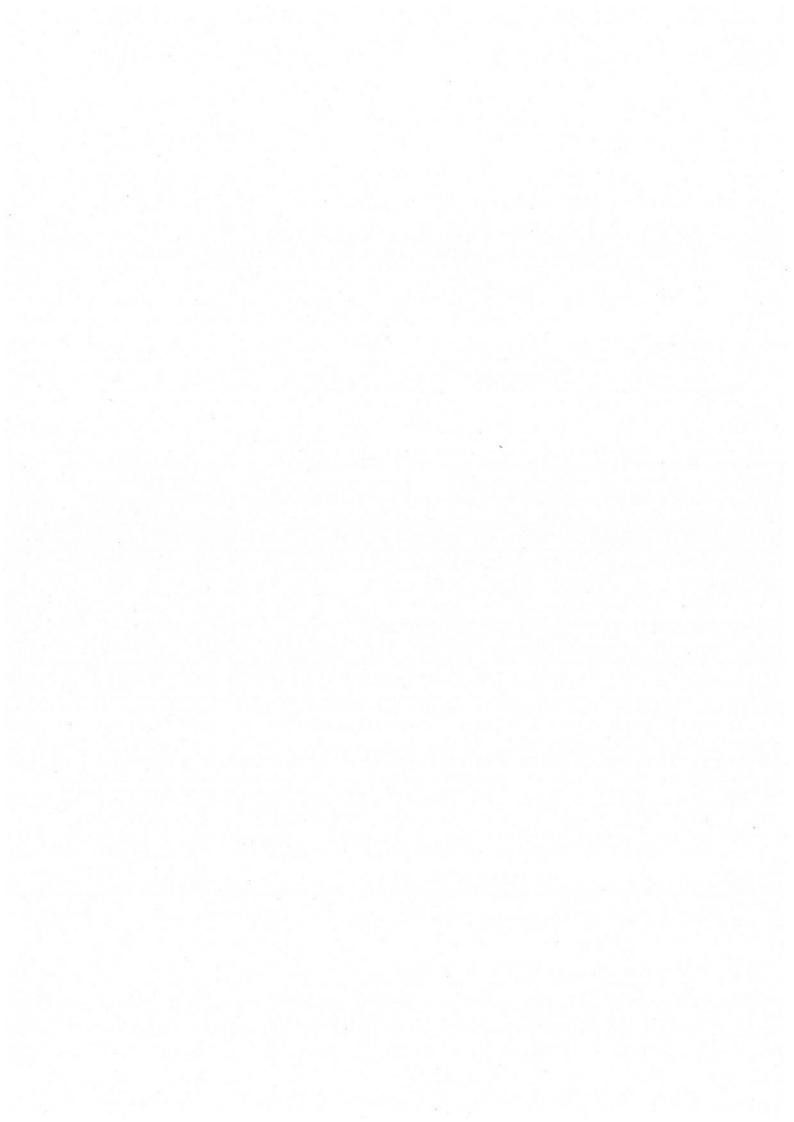
La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaine de distribution.

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Joëlle WELFRING directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

	Lignum Woodworm Killer PF, 14/20/L-M00-000
Autorisé le :	03/03/2020
14/20/L-M00-000, Case i	n 2019: BC-EB052495-55, NA-MRS Mutual recognition in sequence.
14/20/L-M00-000, Case in	n 2020: BC-YK057712-20, NA-AAT Amendment of National authorisation.
14/20/L-M00-000, Case in	2020: BC-CY057714-10, NA-TRS Transfer of a authorisation.
14/20/L-M00-000, Case i	n 2021: BC-VN066485-09, NA-ADC Authorisation - Administrative change





# Annexe à l'autorisation N° 14/20/L-M00-000 - VERSION DU 02/06/2021 -

#### RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

## Nom de la famille : Lignum Woodworm Killer PF

Type de produit(s): 8

N° d'autorisation : 14/20/L-M00-000 R4BP Asset number : LU-0021782-0000

1.	Infor	mations administratives	4
	1.1.	Nom de la famille de produits	4
	1.2.	Type(s) de produit	4
	1.3.	Détenteur de l'autorisation	4
	1.4.	Fabricant(s) du produit	4
	1.5.	Fabricant(s) de la substance active	4
2.	Com	position et formulation de la famille de produits	5
	2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de	
		produits	5
		Type(s) de formulation	
PAI		- NIVEAU D'INFORMATIONS 2 - META-RCP	
1.		mations administratives Meta-RCP 01	
	1.1.		
	1.2.		
		Type(s) de produit	
2.		position du Meta-RCP	
		Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	
_		Type de formulation	
3. 4.		tions de danger et conseils de prudence du meta-RCPsation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01	
4.		Descriptions de l'utilisation N° 1	
		Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	
		Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	
		B.Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects	
	4.1.0	possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre	
		pour protéger l'environnement	8
	414	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans	
	7.1.7	danger du produit et de son emballage	8
	415	i.Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de	
	-T. 1.0	conservation du produit dans des conditions de stockage et durée de	R
	4.2.	·	
		Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2	
	7.4.1	. Consigned a dilibation specifiques a ratilisation is 2	J

	4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2
	4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects
	possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre
	pour protéger l'environnement
	4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans
	danger du produit et de son emballage9
	4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de
	conservation du produit dans des conditions de stockage normales9
	4.3. Descriptions de l'utilisation N° 3
	4.3.1.Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3
	4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3
	4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects
	possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre
	pour protéger l'environnement
	4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans
	danger du produit et de son emballage
	4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de
	conservation du produit dans des conditions de stockage normales
	4.4. Descriptions de l'utilisation N° 4
	4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4
	4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4
	4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4. Indications des effets directs et indirects
	possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre
	pour protéger l'environnement
	4.4.4.Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans
	danger du produit et de son emballage11
	4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de
	conservation du produit dans des conditions de stockage normales 11
5.	Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01
	5.1. Consignes d'utilisation
	5.2. Mesures de gestion des risques
	5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers
	soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement 12
	5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son
	emballage
	5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des
	conditions de stockage normales13
6.	Autres informations
7.	Informations administratives Meta-RCP 02
	7.1. Identifiant du Meta-RCP
	7.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification
	7.3. Type(s) de produit
8.	Composition du Meta-RCP
	8.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP. 13
•	8.2. Type de formulation
9.	Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP
10.	Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02
	10.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1
	10.1.1. Consigned a dilibation opcompace a rutilisation in Transmission 10

	10.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1
	10.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects
	p	ossibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre
	р	our protéger l'environnement15
	10.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination
	Sa	ans danger du produit et de son emballage15
	10.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de
		onservation du produit dans des conditions de stockage normales 15
	10.2. D	escriptions de l'utilisation N° 215
		Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2
	10.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2
	10.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects
	po	ossibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre
	po	our protéger l'environnement 16
	10.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination
	sa	ans danger du produit et de son emballage17
	10.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de
*		onservation du produit dans des conditions de stockage normales 17
11.	Instruc	tions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02 17
		onsignes d'utilisation
		esures de gestion des risques17
		dications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers
		oins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement 17
		structions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son
		nballage18
		onditions de stockage et durée de conservation du produit dans des
		onditions de stockage normales18
		informations
	Nom oc	NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP 19
13.	individu	ommercial (commerciaux), numéro et composition des produits uels19
	HIGHTIGH	

## Partie 1 - Niveau D'INFORMATIONS 1

## 1. Informations administratives

## 1.1 Nom de la famille de produits

# Lignum Woodworm Killer PF

# 1.2. Type(s) de produit

Type de produit(s)	8

## 1.3. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	WoodchemEQ Ltd Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande
Numéro d'autorisation	14/20/L-M00-00
R4BP Asset number	LU-0021782-0000
Date de l'autorisation	03/03/2020
Date d'expiration de l'autorisation	30/01/2029

## 1.4. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Enviroquest GPT Limited Unit E8/9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni			
Adresse(s) du site de production	Enviroquest GPT Limited Unit E8/9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni			

## 1.5. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Permethrin (CAS: 52645-53-1):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd Jhaver Centre, Rajah Annamalai Build.,4Floor, 72 Marshalls Road, Egmore, Chennai-600 008 Inde
Adresse(s) du site de production	Tagros Chemical India Ltd. A-4/1&2 Sipcot Industrial Complex IN-607-005 Pachayankuppam, Cuddalore Inde

# 2. Composition et formulation de la famille de produits

# 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3- (2,2-dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropaneca rboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267-6.493 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	1	1.6-40 % m/m

# 2.2. Type(s) de formulation

AL - Autre liquide
ME - Micro Emulsion

## PARTIE 2 - NIVEAU D'INFORMATIONS 2 - META-RCP

#### 1. Informations administratives Meta-RCP 01

#### 1.1. Identifiant du Meta-RCP

## **Lignum Woodworm Killer PF-META1**

#### 1.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

#### 14/20/L-M01-000

#### 1.3. Type(s) de produit

8

## 2. Composition du Meta-RCP

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267-0.267 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	. /	1.6-1.6 % m/m

## 2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide
ME - Micro Emulsion

#### 3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la perméthrine et du 1,2- benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection du visage (uniquement utilisateurs professionnels). P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

	Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage). P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Note	/

# 4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01

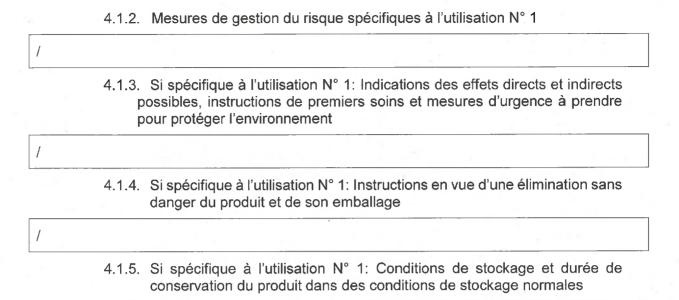
# 4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois		
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	1		
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Termites ( <i>Reticulitermes spp</i> ), soldats, nymphes et ouvriers		
Domaine d'utilisation	A l'intérieur  Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)		
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation		
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m2 de bois		
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public		
°Bidons métalliques (avec couche phénolique de vernis interne) - 1L à 5L °Bidons en HDPE - 1L à 5L.			

# 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

1			
1			



# 4.2. Descriptions de l'utilisation N° 2

Tableau 2: Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	1
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )
Domaine d'utilisation	A l'intérieur  Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs : 300 mL de produit par m2 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy- phénolique de vernis interne) - 1L à 5L. °Bidons en HDPE - 1L à 5L.

	4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2
/	
	4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2
/	
	4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
/	
	4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
/	
	4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales
/	

# 4.3. Descriptions de l'utilisation N° 3

Tableau 3: Professionnels - Prêt à l'emploi - Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois			
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	1			
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Termites ( <i>Reticulitermes spp</i> ), soldats, nymphe et ouvriers			
Domaine d'utilisation	A l'intérieur  Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)			
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation			
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m2 de bois			
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel			
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-			

phénolique de vernis interne) - 1L à 25L.	
°Bidons en HDPE - 1L à 25L.	

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3

- 4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.
  - 4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

1

## 4.4. Descriptions de l'utilisation N° 4

Tableau 4: Professionnels – Prêt à l'emploi - Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )
Domaine d'utilisation	A l'intérieur  Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur

Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle (uniquement si nécessaire)
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs: 300 mL de produit par m2 de bois  Pour les traitements appliqués par injection en complément d'un traitement superficiel, le taux d'application est: 150 kg de produit par m3 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy- phénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4

## 4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation ou par injection.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.
  - 4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

#### 5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01

#### 5.1. Consignes d'utilisation

#### UNIQUEMENT POUR L'USAGE INTERIEUR

- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation des déversements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.
- Les éclaboussures sur la peau doivent être éliminées.
- Lire toujours l'étiquette ou la notice d'utilisation et suivre les consignes indiquées.
- Eviter le contact prolongé d'animaux de compagnie, particulièrement des chats, avec des surfaces traitées.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des aliments, des aliments pour animaux ou le bétail.
- Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'ustensiles ou de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-Si un médecin est consulté, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
  - 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé.

Garder le récipient bien fermé.

Stocker le produit uniquement dans l'emballage original.

La surface de stocke doit être imperméable afin d'éviter toute fuite de liquide.

Durée de vie: 2 ans

#### 6. Autres informations

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

#### 7. Informations administratives Meta-RCP 02

#### 7.1. Identifiant du Meta-RCP

#### **Lignum Woodworm Killer PF-META2**

#### 7.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

#### 14/20/L-M02-000

#### 7.3. Type(s) de produit

8

#### 8. Composition du Meta-RCP

#### 8.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	6.493-6.493 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	1	40-40 % m/m

#### 8.2. Type de formulation

AL - Autre liquide

ME - Micro Emulsion

# 9. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger  Conseils de prudence	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P362 - Enlever les vêtements contaminés. P364 - Et les laver avant réutilisation. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la
Note	législation nationale (centre de recyclage).

# 10. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02

# 10.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Professionnels - Produit Concentré - Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Termites ( <i>Reticulitermes spp</i> ), soldats, nymphes

	et ouvriers
	A l'intérieur
Domaine d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventif  Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est :  200 mL de produit dilué à 4 % v/v par m2 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy- phénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

10.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

10.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

./

10.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

1

10.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

1

10.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

1

## 10.2. Descriptions de l'utilisation N° 2

Tableau 2: Professionnels - Produit concentré - Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	1

Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )
Domaine d'utilisation	E.10 Indoor - use class 1/In Gebäuden/A l'intérieur.  Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode d'application	F.11 Surface application / spray treatment - traitement de surface / pulvérisation F.20 Injection (Traitement par injection) Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle (uniquement si nécessaire)
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs  Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : 300 mL de produit dilué à 4 % par m2 de bois  Pour les traitements appliqués par injection (en complément d'un traitement superficiel), le taux d'application est : 150 kg de produit dilué à 4% par m3 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxyphénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

10.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

10.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2

10.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

10.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

1				

10.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

- 1		
1		
Z .		

#### 11. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02

#### 11.1. Consignes d'utilisation

#### UNIQUEMENT POUR L'USAGE INTERIEUR

- Pour préparer une solution prêt à l'emploi (4%), diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation des déversements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.
- Les éclaboussures sur la peau doivent être éliminées.
- Eviter le contact prolongé d'animaux de compagnie, particulièrement des chats, avec des surfaces traitées.
- Lire toujours l'étiquette ou la notice d'utilisation et suivre les consignes indiquées.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des aliments, des aliments pour animaux ou le bétail.
- Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'ustensiles ou de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires.

#### 11.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation ou par injection.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.
  - 11.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
- -Si un médecin est consulté, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112.

- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
  - 11.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
  - 11.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé.

Garder le récipient bien fermé.

Stocker le produit uniquement dans l'emballage original.

La surface de stocke doit être imperméable afin d'éviter toute fuite de liquide.

Durée de vie: 2 ans

#### 12. Autres informations

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

# PARTIE 3 - NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP

13. Nom commercial (commerciaux), numéro et composition des produits individuels

## - Produit 1

Nom commercial (Noms commerciaux)		- Klut	<b>Woodworm</b> the Holzwurn an Insect Kill	ntod		
Numéro	14/20/L-M01-001					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur	
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267 % m/m	
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	1.6 % m/m	

## - Produit 2

Nom commercial (Noms commerciaux)	Presta Pro I62.5 - Embalan Insect Killer					
Numéro	14/20/L-M02-001					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur	
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	6.493 % m/m	
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	40 % m/m	

